ASSEMBLÉE NATIONALE

Saint-Pierre le 14 mars 2011

Mme Christine LAGARDE
Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Industrie
139, rue de Bercy
6e étage
75012 Paris

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 73 03
TELECOPIE
01 40 63 78 74
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous alerter concernant les conséquences désastreuses causées notamment par l'augmentation de 17% du prix du fioul domestique qui vient d'être prononcée par les services de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre de la règlementation du prix des carburants.

Le résultat direct de cette décision subite sera que les revenus modestes ne pourront plus payer leur chauffage, alors que l'hiver est encore bien froid dans la région, et ce, pour encore quelques mois.

Par ailleurs, l'augmentation du prix de l'essence et du gazole (12 centimes de plus par litre à la pompe) ne manquera pas d'être préjudiciable aux entreprises locales au moment même de la reprise saisonnière de leur activité (Pêche et BTP notamment).

Si bien évidemment je n'ignore pas l'augmentation des cours des carburants au niveau mondial, je dénonce l'absence d'accompagnement de l'Etat qui pourtant – nous n'en sommes pas à la première alerte - devrait avoir pris conscience depuis longtemps de l'importance du poste « chauffage » pour les ménages de Saint-Pierre-et-Miquelon et avoir prévu la mise en place d'un dispositif de soutien aux foyers les plus défavorisés localement.

A ce titre, je note tout particulièrement les récentes déclarations ministérielles soulignant l'importance des dépenses de chauffage et de carburant dans le budget des ménages en Métropole, à savoir 7%.

Dans l'Archipel, nous sommes bien au-delà de 7% du budget consacré au chauffage et au carburant ! Les circonstances exceptionnelles de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière de chauffage appellent manifestement des solutions spécifiques.

Si l'on peut se féliciter de l'annonce du Gouvernement relative à l'aide au remplacement des chaudières, nous avons nous aussi besoin d'un soutien particulier de l'Etat en matière de chauffage, qui constitue dans l'Archipel une question fondamentale d'équité et de justice sociale.

Aussi, je sollicite une aide exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 80 000 euros au titre de l'année 2011. Cette aide pourrait alors être mise en place rapidement de façon coordonnée entre l'Etat et la collectivité territoriale, afin d'aboutir à une mesure cohérente qui répondrait concrètement aux problèmes de chauffage des ménages les moins favorisés dans notre Archipel singulièrement exposé au froid.

Dans l'espoir qu'ensemble nous parviendrons à résoudre ces problématiques, tant en ce qui concerne la gestion que le fond, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

Annick GIRARDIN